

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF2265

présenté par
M. Roseren et Mme Violland

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.